



SYDEVOM de Haute-Provence

Rapport annuel sur la qualité et le prix du service de traitement des déchets.

Année 2009



SOMMAIRE

Editorial

Contexte global et rappel des missions du SYDEVOM	4
Budget global du SYDEVOM (année 2009).....	5
Liste des moyens techniques	7
Les coûts :	8
✓ Coût du service du transport et du traitement des ordures ménagères	
✓ Coût du service de relevage et de tri des recyclables	
✓ Part des recyclables dans le budget de fonctionnement	
Qualité globale du service	10
Chiffres de tri	11
✓ Le tri des emballages	
✓ Le tri du verre et des journaux-revues-magazines	
Statistiques de tri par collectivité	17
Point sur le compostage domestique	19
Actions de communication	21

Conclusion

Mesdames, Messieurs, chers adhérents,

Vous trouverez dans ce rapport, les principaux résultats en matière de gestion des déchets sur le territoire du SYDEVOM mais aussi une appréciation des coûts du traitement des ordures ménagères et des recyclables. Une partie sera consacrée aux efforts faits dans le domaine de la communication en faveur du tri et de la réduction des déchets.

En 2009, le périmètre du SYDEVOM a beaucoup évolué avec l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Seyne ainsi que le départ de certaines communes : Valensole, Brunet, Allemagne en Provence et Esparron-sur-Verdon. A ce jour, nous regroupons 115 803 habitants sur les 156 000 présents dans le département.

Au niveau de la production d'ordures ménagères (OM) traitées par habitant en 2009, on constate une légère baisse, mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement, ainsi que ceux fixés par le Plan Départemental d'Elimination des déchets Ménagers et Assimilés (PDEMA) en 2020. On remarque une progression significative de la quantité d'emballages triés, progression constatée chaque année. Concernant la collecte des JRM, on note, comme en 2007, une légère baisse.

Toutefois, malgré l'augmentation de la quantité de recyclables triés par habitant depuis plusieurs années, les objectifs nationaux et européens pour 2009 ne sont pas atteints. 9 collectivités sur les 24 constituant le SYDEVOM ont vu leur taux de tri diminuer légèrement en 2009. Les efforts à fournir sont donc importants tant sur la quantité que la qualité du tri sélectif des emballages. Pour cela, il convient de poursuivre et d'intensifier les efforts en matière de communication en faveur du tri mais aussi sur le développement des parcs de Points d'Apports Volontaires (PAV).

Afin de maîtriser les coûts, il est important de diminuer la quantité d'ordures ménagères à enfouir, d'optimiser les collectes mais aussi de réaliser des marchés communs. C'est dans cette optique que le SYDEVOM réfléchit à un élargissement de ses compétences (notamment en ce qui concerne les bas de quais déchetterie) et s'engage en 2010 dans un programme de prévention des déchets. Le SYDEVOM poursuit les efforts de communication en faveur de la réduction des déchets à la source et participe activement au développement de l'opération "compostage domestique".

Comme les années précédentes, je compte sur vous pour publier dans vos bulletins communaux et/ou intercommunaux, les éléments contenus dans le présent document et ceux à venir, afin d'amplifier la communication sur le tri et la réduction des déchets à la source. Il est important de conjuguer nos efforts en ce sens. En complément nos ambassadeurs du tri sont là pour rédiger, à la demande des collectivités, des articles et peuvent donc vous aider pour vos bulletins.

Par avance, je vous en remercie car seule une communication permanente peut amener nos concitoyens à avoir un comportement responsable.

René MASSETTE, Président du SYDEVOM

Contexte global et rappel des missions du SYDEVOM

Le Syndicat Mixte Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères des Alpes de Haute Provence (SYDEVOM DE HAUTE PROVENCE) a été créé le 20 mars 2002, à la suite du SYDOM qui était chargé de la préfiguration du Plan Départemental des Déchets.

MISSIONS DU SYDEVOM

Il est doté de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés. Celle-ci comporte :

- ✓ les études de faisabilité des équipements et services liés au traitement des déchets ;
- ✓ la création et l'exploitation des équipements et services (quais de transfert, centres de tri, centres de compostage, centres de stockage des déchets ménagers...) ;
- ✓ le tri issu des collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés ;
- ✓ le transport depuis les quais de transfert jusqu'aux centres de traitement puis, des centres de traitement jusqu'aux centres de stockage des déchets ultimes ;
- ✓ le traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- ✓ la communication sur la gestion des déchets.

COMPOSITION DU SYDEVOM

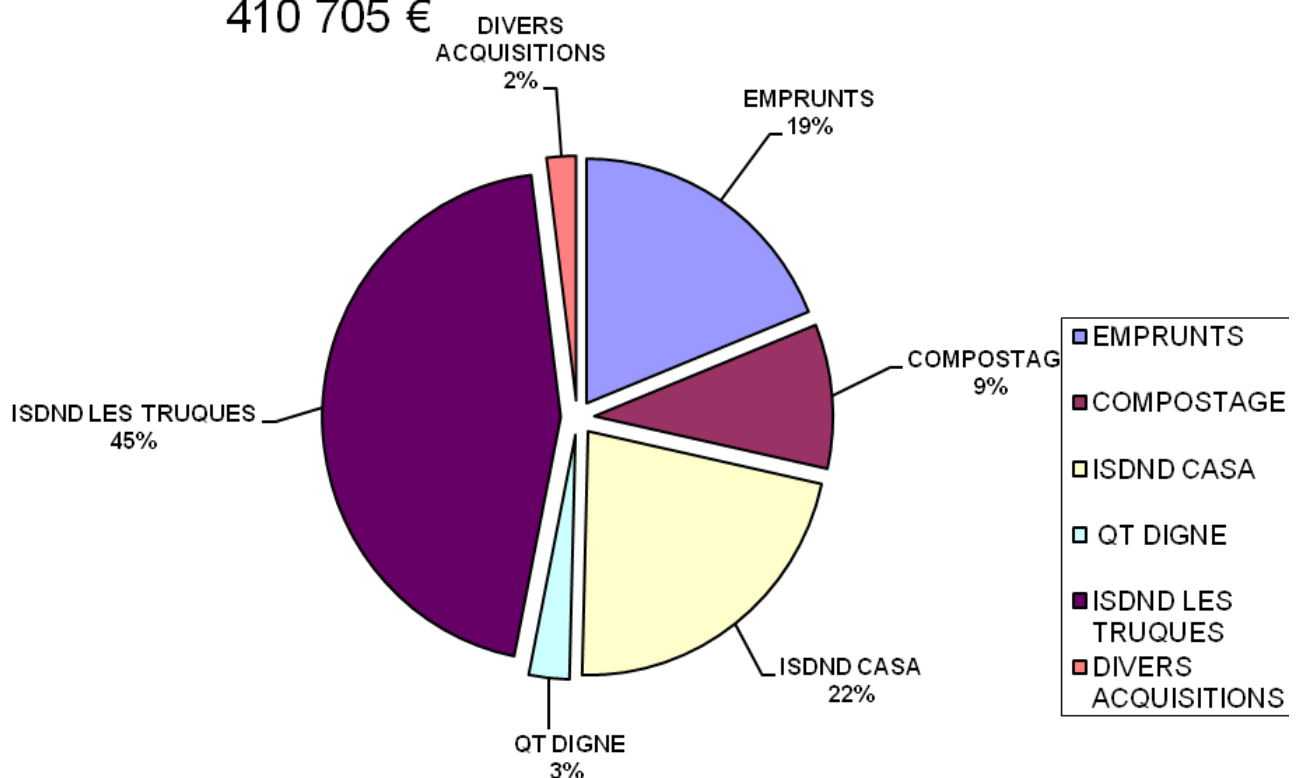
Le SYDEVOM regroupe 26 adhérents dont le Conseil Général du Département des AHP.

En 2009, ces adhérents représentent 168 communes sur les 200 (plus une commune de la Drôme), soit **84,5 %** des communes, que compte le département des Alpes de Haute Provence. Ces collectivités totalisent 117 933 habitants permanents sur les 156 057 habitants recensés en 2007, soit **75,5 % de la population départementale**.

Budget global du SYDEVOM

Dépenses d'investissement:

410 705 €



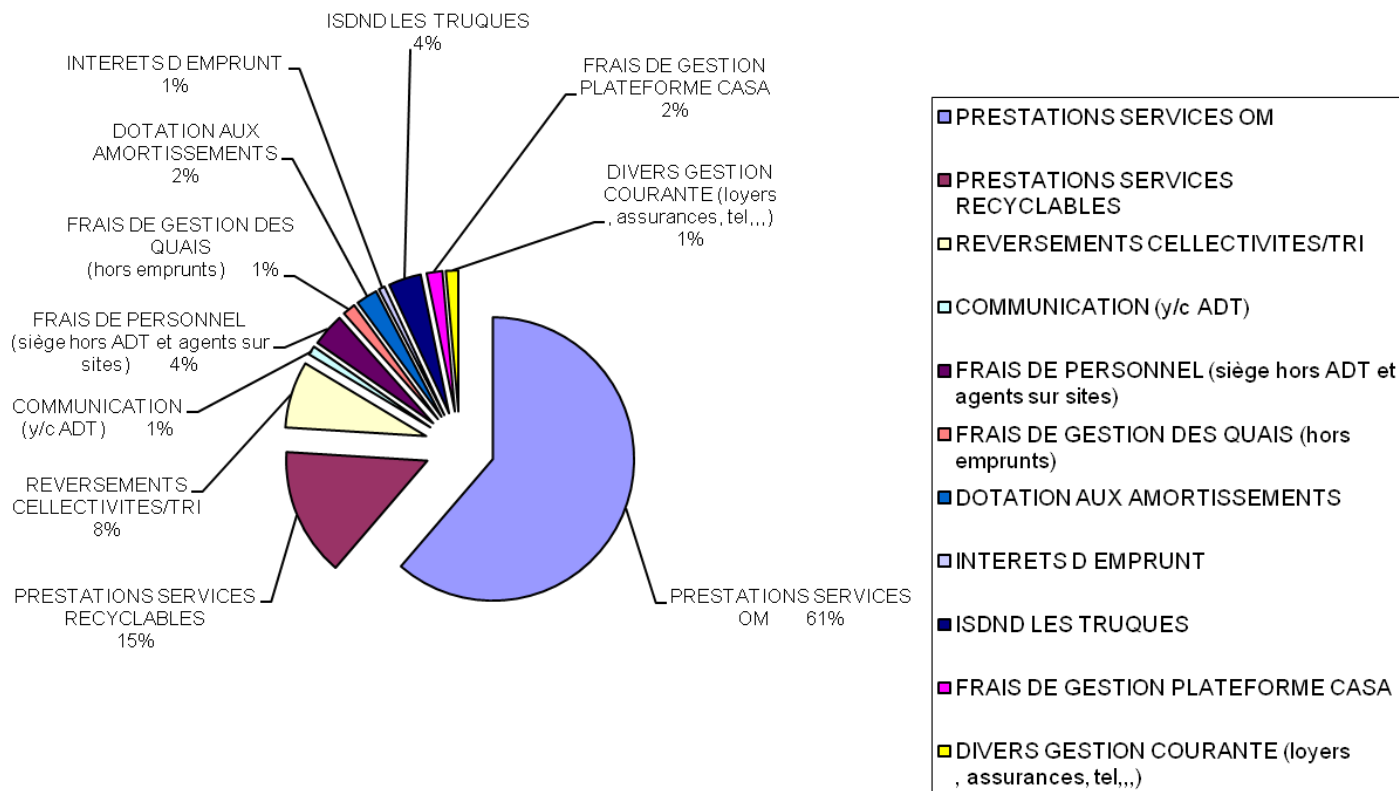
Les dépenses d'investissement retenues incluent les études, travaux et acquisitions diverses mais ne tiennent pas compte des opérations d'ordre ni des remboursements de FCTVA perçus aux collectivités concernées.

Le principal poste d'investissement est l'ISDND des Truques à Forcalquier qui représente 45 % de ces dépenses.

Viennent ensuite les études et acquisitions de terrains pour l'ISDND des Parrines (22%), et le remboursement en capital de la dette (19%).

L'acquisition de composteurs représente 9 % des dépenses ainsi définies.

Dépenses de fonctionnement: 6 231 896 €



Les dépenses de fonctionnement retenues excluent les annulations de recettes des années antérieures (compte 673).

La part de chaque poste par rapport aux dépenses totales est comparable à celle du rapport déchet 2008.

Les postes les plus importants sont les prestations d'OM (61 %) et de recyclables (15%).

Les dépenses de reversement au profit des collectivités passent de 6 à 8 % entre 2008 et 2009.

Les dépenses de personnel restent stables (4%)

Les dotations aux amortissements baissent d'un point, ce phénomène devant normalement se confirmer en 2010 notamment du fait du retour de certains biens au SMIRTOM du Canton de Volonne

Liste des moyens techniques

Le SYDEVOM dispose, par transfert de compétences ou création, des ouvrages suivants :

- ✓ 2 plates-formes de compostage de déchets verts (Digne-les-Bains, Château-Arnoux), ainsi que le matériel nécessaire au fonctionnement de ces plates-formes ;
- ✓ 9 quais de transfert en comptant le quai de transfert situé à Seyne les Alpes

Le SYDEVOM procède par marché de prestations de services pour tout ce qui concerne le relevage, le transport et tri des recyclables, ainsi que le transport et le traitement des ordures ménagères.

Traitement des recyclables :

La majorité des emballages est triée sur le centre de tri privé de Manosque, ceux en provenance du SIVU de La Motte Turriers, de la CC Pays de Seyne et la CC Ubaye Serre Ponçon sont triés sur le nouveau centre de tri du Beynon.

Les moyens mis à disposition des usagés pour effectuer le tri (colonnes et bacs de tri) relèvent de la compétence des adhérents du SYDEVOM, ainsi que le relevage des bacs. Le relevage des points d'apports volontaires (PAV) est assuré par le SYDEVOM via un marché de prestation de service.

La collecte en bacs jaunes représente en 2009, 57% du tonnage total d'emballages collectés, le reste étant collecté en colonnes.

Les JRM (Journaux revues magazines) sont tous regroupés au centre de tri de Manosque sur une plate-forme spécifique, puis triés manuellement avant d'être expédiés chez le recycleur.

Le verre est stocké sur la plate-forme de l'entreprise *CMR* à La Brillanne. De là, il est acheminé aux *Verreries du Languedoc*, à Vergèze dans le Gard, où il sera recyclé.

Traitement des Ordures Ménagères, non compris encombrants, Déchets Industriels Banals (DIB) et autres :

- 6 529 T sur le Beynon (05), Alpes Assainissement (groupe Véolia)
- 36 444 T sur Valensole, (entreprise CSDU04)

Les plates-formes de compostage sont, quant à elles, gérées en régie.

Les coûts

- transport + traitement OM

97 € TTC la tonne (augmentation +13% /2008 liée à la hausse de TGAP et aux formules de révisions de prix notamment l'indice carburant)

Ce coût varie de 80 € (absence de quai de transfert) à 133€ la tonne (quai très éloigné)

- Coût moyen par hab. perm. transport + traitement OM

35.4 € (31 € en 2008)

- Coût moyen des recyclables par hab. permanent

4.76 € (hors coûts collecte bacs jaunes)

Le coût de collecte et transfert des emballages en bac est, dans la majorité des cas, supérieur au coût de collecte des emballages en colonne (sauf pour les collectivités situées à proximité d'un centre de tri)

Afin d'étoffer les indicateurs financiers et surtout avoir une approche du coût global, coût de collecte inclus, les collectivités adhérentes ont été sollicitées. Nous n'avons reçu les chiffres que d'une petite partie de nos adhérents. Afin d'avoir un chiffre représentatif, les chiffres des rapports annuels déchets des années précédentes ont été repris avec une actualisation de 4% (coût gasoil 2009 important).

Sur cette **base incomplète**, il en ressort un **coût moyen de collecte de 114 € la tonne d'OMR** , avec des coûts variant de 71 à 200 € la tonne. Ainsi, l'amplitude du coût total collecte transport et traitement varie de 162 à 333 € la tonne, pour les collectivités ayant transmis leurs coûts.

Sur ce même principe, le coût moyen de collecte et transfert des emballages en bac est de l'ordre de 616 € la tonne et varie de 250 € la tonne à plus de 1000 €.

Le coût moyen d'une tonne de recyclables varie de 65 à plus de 300 € la tonne, aides déduites, mais reste moins élevé (y compris pour les collectivités en bacs jaunes ayant transmis les éléments de coût) qu'une tonne d'OMR.

Pour les collectivités entièrement dotées de colonnes de tri, le coût moyen d'une tonne de recyclables, aides déduites est de l'ordre de 100 € la tonne (ce coût varie en fonction des erreurs de tri et du ratio entre les 3 flux).

Concernant les recettes liées au tri, nous n'avons pas le liquidatif d'Éco-Emballage donc nous ne connaissons pas l'intégralité des sommes versées. D'après les premières estimations, les recettes seront de l'ordre de 255 € la tonne valorisée.

Les recettes issues des ventes des matériaux triés ont, quant à elles, baissé du fait de l'effondrement des cours. Une tonne d'emballage valorisé (hors verre) rapportera à la collectivité 55 €. Ainsi, on note une forte baisse du prix de reprise du plastique, le prix du verre restant stable.

Pour information, le cours des matériaux est remonté au premier semestre 2010 même s'il n'a pas atteint les niveaux de 2008.

Qualité globale du service

En ce qui concerne le transfert des OMR, hormis une panne sur le quai de transfert de Digne les Bains en début d'année et quelques petits problèmes mineurs sur le quai de Lurs, aucun incident important n'est à signaler.

Pour le traitement des déchets, aucun problème particulier n'est apparu.

Concernant les recyclables, plusieurs problèmes sont à signaler :

- régulièrement, des colonnes ne peuvent être relevées du fait de la présence d'un véhicule en stationnement gênant : il faudra alors attendre la prochaine tournée et la colonne risque de déborder. Il convient donc d'être vigilant sur les lieux d'implantation et la signalétique.
- problèmes de colonnes abîmées lors du relevage avec un délai de réparation de la part du prestataire assez long,
- ponctuellement : débordements de JRM, verre ou emballages liés soit à un problème matériel (panne de camion ou chauffeur malade), soit à une fréquence qui n'est plus adaptée, soit à un oubli du prestataire,
- colonne mal reposée d'où difficulté d'utiliser les orifices des deux côtés de la colonne, ou bien colonne à cheval sur le trottoir, et pour le verre, présence de nombreux débris de verre.

Pour rappel, lorsqu'il y a un débordement imputable au prestataire, celui-ci est tenu de ramasser les recyclables déposés à proximité, dans les autres cas, le nettoyage des abords relève de la collectivité adhérente. Pour le verre brisé, le nettoyage des abords lié à la collecte classique du verre n'est pas compris dans le prix du marché, il reste à la charge de la collectivité dans un souci de maîtrise des coûts.

Globalement, entre 2006 et 2009, le tonnage d'emballages a fortement augmenté alors que le parc de points d'apports de tri ne s'est pas suffisamment développé engendrant des fréquences de collectes élevées.

L'augmentation des fréquences de collecte sans développement des contenants va impacter le coût à la tonne lors du prochain marché. En effet, pour une même tournée, revenir toutes les semaines pour collecter 1 tonne par tournée coûtera nettement plus cher à la tonne que faire le même kilométrage et ramener 2 tonnes tous les 15 jours.

Malgré ces dysfonctionnements, la qualité du relevage est globalement satisfaisante mais pourrait être encore améliorée en période estivale.

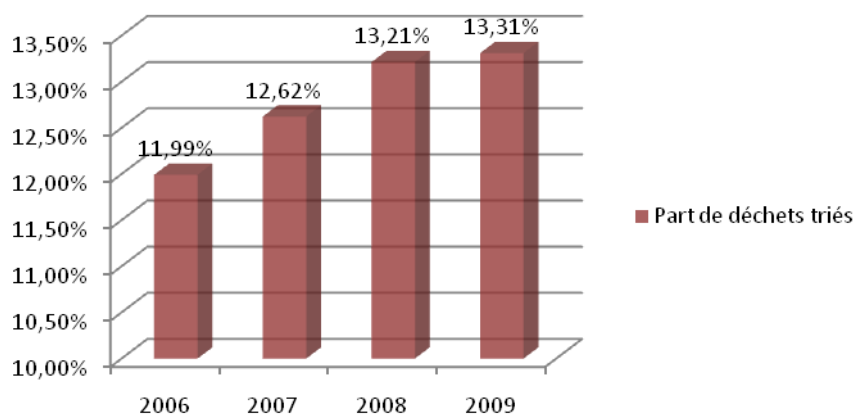
Chiffres du tri

Depuis 2006, l'INSEE procède à un nouveau mode de recensement de la population. Nous avons donc pu nous procurer les données des populations officielles relevant du périmètre du SYDEVOM pour les années de 2006 et 2007 (dernières publications). Cela nous a permis de faire des projections pour les années 2008 et 2009, tout en prenant en compte les évolutions du périmètre du SYDEVOM de 2009 (entrées et sorties d'adhérents). Vous trouverez donc ci-après les évolutions de la part de déchets triés en moyenne sur le territoire du SYDEVOM depuis l'année 2006, puis les chiffres sur les différentes catégories de déchets triés (emballages, verre, JRM), pour finir sur l'évolution de la production des ordures ménagères. Il convient de rappeler que le tri sélectif est toujours plus faible en milieu urbain qu'en milieu rural, surtout en habitat vertical. Ce constat fait au niveau national se confirme également sur le territoire du SYDEVOM.

Des écarts importants existent entre des collectivités « rurales » similaires, avec des modes de collectes similaires. Une des explications réside dans le degré d'équipement en points d'apports volontaires par commune.

La part des déchets triés :

Evolution de la part de déchets triés (hors déchetteries) moyenne adhérents SYDEVOM

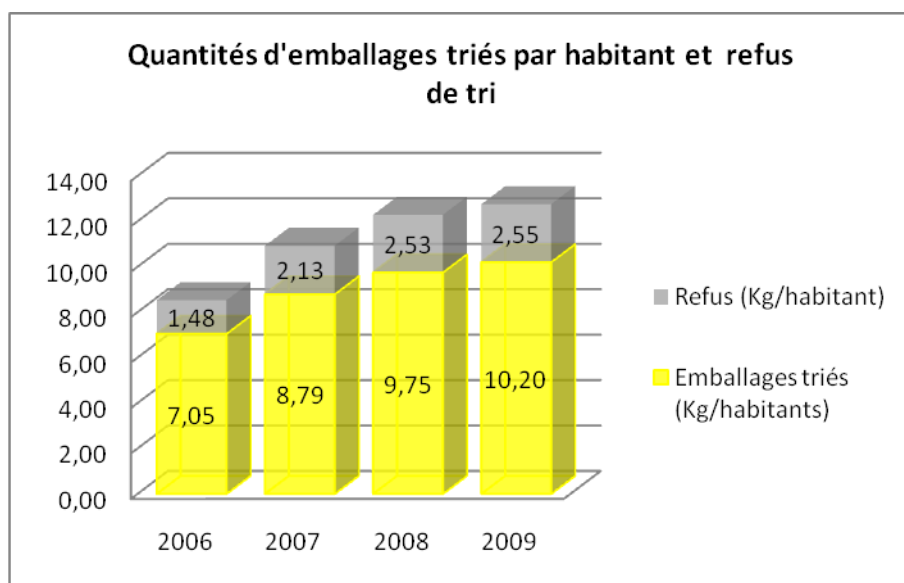
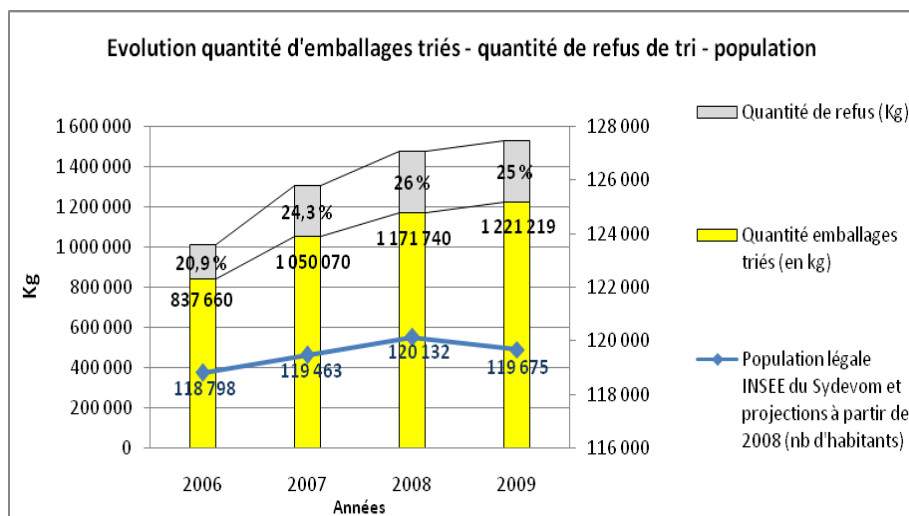


Commentaires

La proportion de déchets triés par rapport à la quantité d'OMR produite augmente régulièrement. Les efforts fournis portent leurs fruits. Cependant, ces chiffres se tassent et restent en dessous de la moyenne nationale avec un effort particulièrement prononcé à faire pour la collecte des emballages.

Rappelons ici les objectifs de valorisation matière et organique (tri, compostage etc..) : 35% à l'horizon 2012 (objectifs du Grenelle et repris dans le plan départemental (PDEDMA)).

Le tri des emballages :



Commentaires

A l'image de l'augmentation de la part des déchets triés, la quantité des emballages collectés a augmenté de manière continue. La forte progression de 2007 s'explique en partie par le passage de colonnes de tri en bacs de regroupement sur le territoire de la CC3V qui a permis de quasiment doubler les quantités d'emballages collectés sur son territoire. Le reste de cette importante augmentation s'explique par un accroissement de la quantité triée sur la majorité des collectivités.

Le taux de refus a de son côté logiquement augmenté parallèlement à l'accroissement des quantités triées et au développement de la collecte en bac. Il a cependant en 2009 légèrement baissé : de 26% à 25.1%

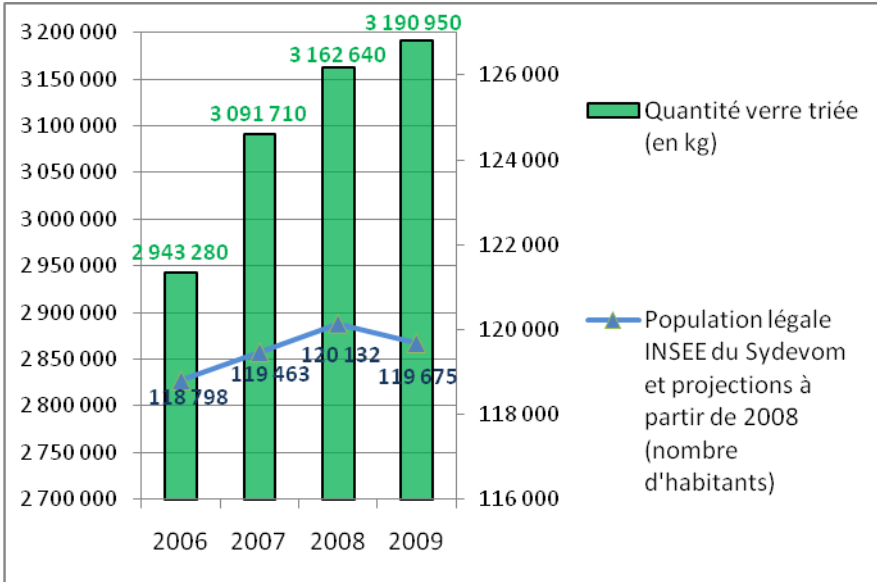
Il varie fortement en fonction des collectivités et du mode de collecte (bacs ou colonnes). Le taux moyen de refus en bacs jaunes est de 28.5% alors qu'il est de 20.5% en colonnes.

L'objectif du PDEMA pour 2019 est d'avoir un taux de tri des emballages de **19 Kg par habitant pour 2 Kg de refus**. Les efforts à fournir sont donc importants tant sur la quantité que la qualité du tri sélectif des emballages.

Il est donc impératif de développer les points d'apport et la communication.

Le tri du verre :

Evolution de la quantité de verres triés :



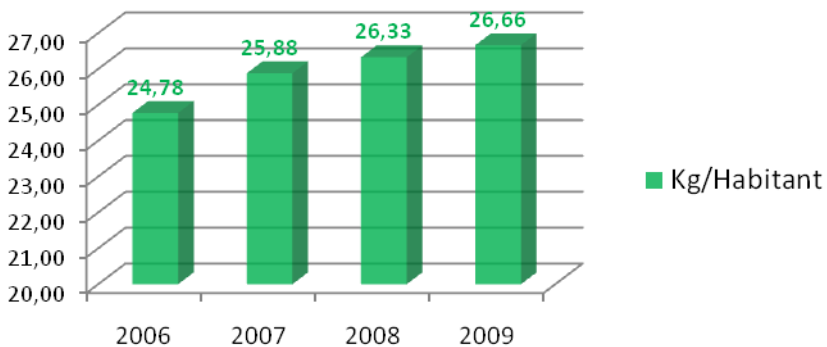
Commentaires

La quantité de verre triée augmente de manière constante.

Pour améliorer encore la quantité de verre trié par habitant, et se rapprocher des moyennes nationales, le SYDEVOM s'est associé au Comité Départemental de la Ligue Contre le Cancer du 04 (LCC 04). Le principe de ce partenariat est simple : à chaque tonne de verre triée, une somme de 2 € est versée à la LCC 04 qui mettra en œuvre des actions de prévention et d'aide aux malades du département.

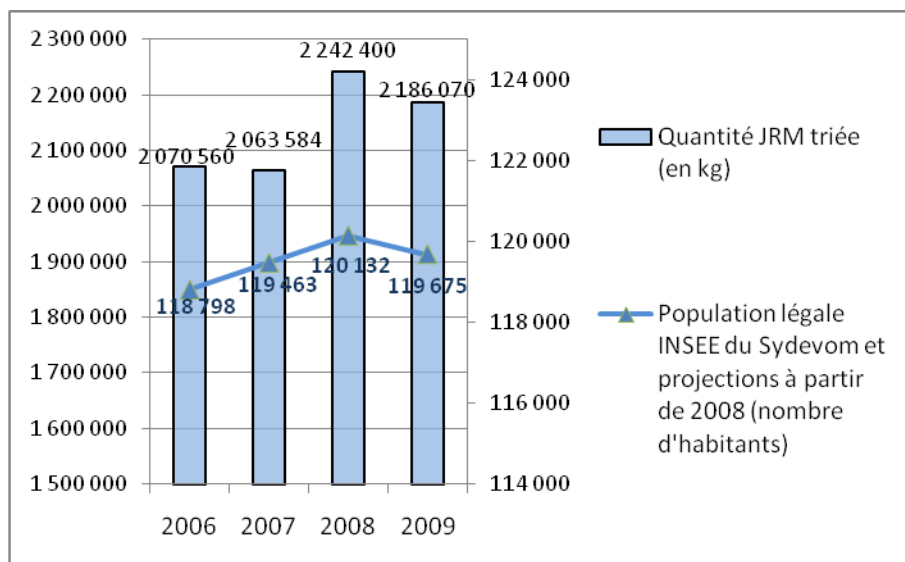
L'objectif est d'augmenter de 5 % le tonnage de verre collecté dès 2010, et, à l'horizon 2019, d'avoir un taux de 33Kg par habitant, conformément aux orientations du plan départemental (certaines collectivités ont déjà atteint ce chiffre).

Quantité de verre trié par habitant permanent



Le Tri des Journaux, Revues Magazines (JRM)

Evolution de la quantité de JRM Triés :

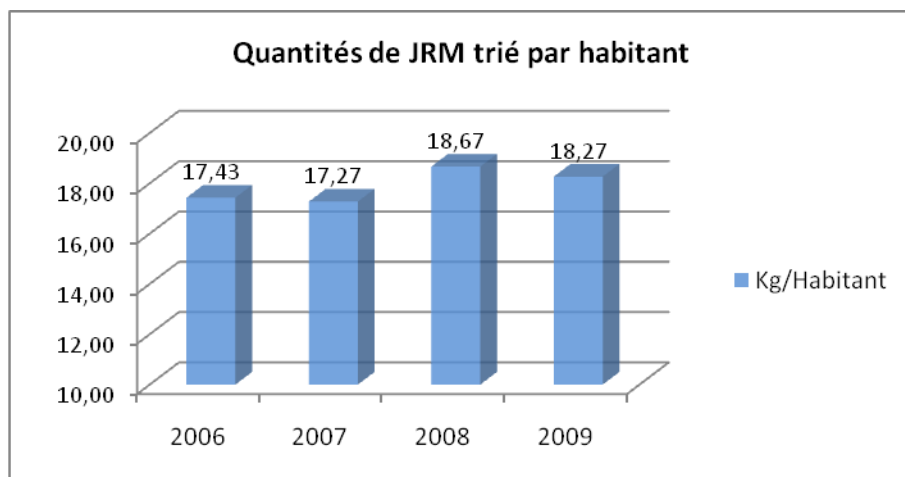


Commentaires

Les quantités de papier triées fluctuent, que ce soit en tonnage total ou en tonnage par habitant. Il est difficile d'en expliquer les raisons.

L'objectif du plan départemental est de **23 Kg par habitant** à l'horizon 2019.

Quantités de JRM trié par habitant



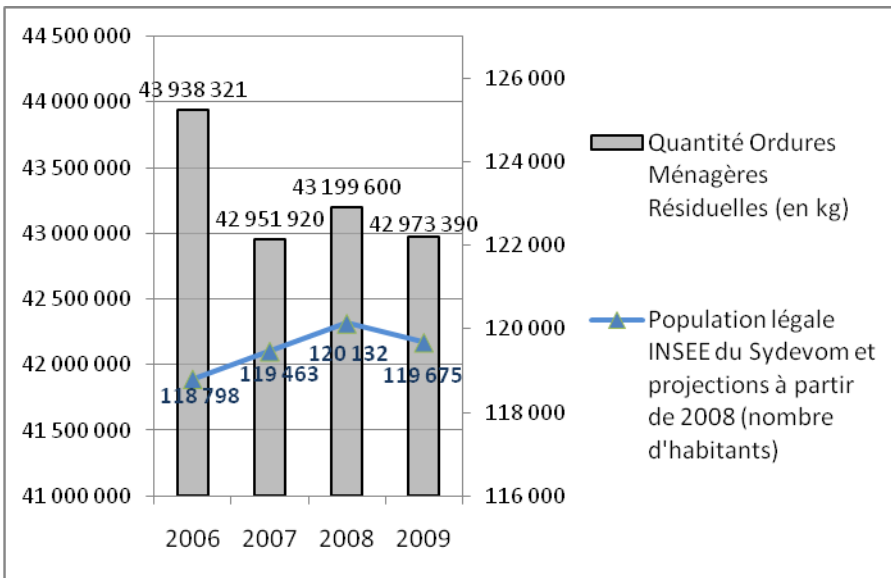
Bilan du tri :

On constate une amélioration globale des quantités de déchets triés, et notamment des parts de déchets triés par habitant hormis pour le papier. Cependant, au fil des années, la progression semble s'amenuiser. Il est nécessaire de poursuivre nos efforts afin d'être en mesure de répondre aux objectifs départementaux et nationaux. Rappelons que ces objectifs sont à la fois environnementaux et économiques, dans la mesure où les recyclables ont globalement un coût moins élevé que la collecte et le traitement des déchets résiduels, notamment grâce au reversement des éco organismes et de la vente des matériaux triés.

Au total, sur l'année 2009, **le tri a généré 433 000 € de recettes aux collectivités** (Éco-Emballage, rachats emballages, verre et papier).

Les ordures ménagères

Evolution des quantités d'Ordures Ménagères Résiduelles produites :



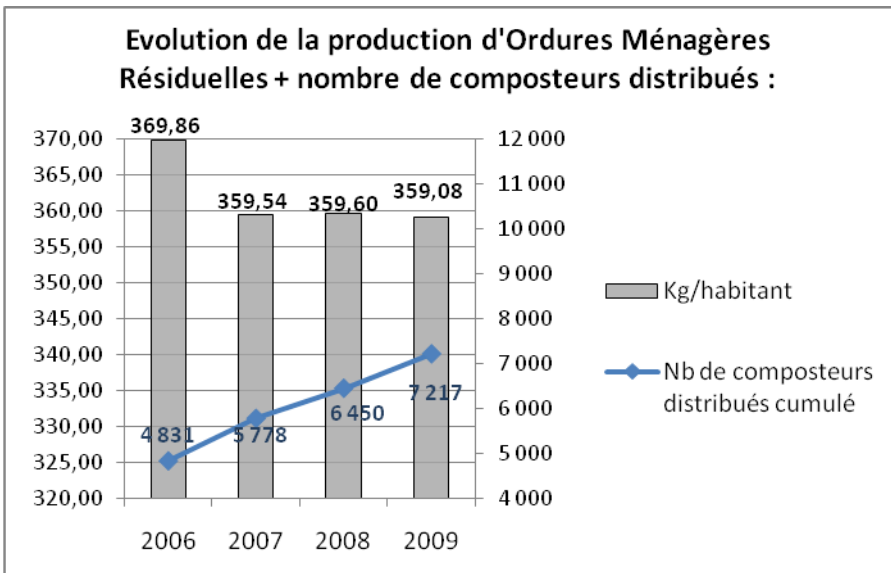
Commentaires

Depuis 2006, le tonnage d'OMR produites diminue globalement. La forte baisse de 2007 (- 1000 t) peut en partie s'expliquer par le développement de l'opération compostage individuel, l'augmentation des performances de tri et l'impact touristique.

Depuis 2007, la production par habitant permanent, se stabilise pourtant, malgré une bonne année touristique en 2009.

Il reste donc encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement (**baisse de 7% de la quantité d'OMR en 5 ans**), ainsi que ceux du PDEMA en 2019 (**335 Kg/Hab**).

Evolution de la production d'Ordures Ménagères Résiduelles + nombre de composteurs distribués :



Statistiques de tri par collectivité

Vous trouverez en annexes les statistiques par collectivité. Ces statistiques sont ramenées à l'habitant permanent (INSEE 2008/pop2006). Les secteurs très touristiques devraient donc avoir des poids ramenés à l'habitant plus élevés.

LES EMBALLAGES MENAGERS :

Entre 5.78 et 21.38 kg/hab.(pop 2006) selon les collectivités

Comme les années précédentes, le Haut-Verdon (21.38 kg/hab.) et le SIVU de La Motte – Turriers (16.09 kg/hab.) forment le duo de tête accompagnés cette année par la commune de Mallefougasse (CCMD) avec 16.83kg par habitant.

La quasi-totalité des collectivités ayant un résultat de plus de 13 kg/hab. ont un dispositif de collecte des emballages en bac de « quartier », ce qui facilite le tri pour l'usager qui dispose à proximité de chez lui d'un point où déposer ses emballages. Il existe cependant deux exceptions : Mallefougasse et la Vallée de l'Asse et Affluents (CC2A) qui ont des colonnes de tri et de bons résultats. Attention cependant aux refus de tri qui sont en moyenne de 28.5% en bac de quartier alors qu'ils sont de 20.5% en colonne.

NB : l'objectif du projet de plan départemental de traitement des déchets ménagers est d'arriver à 19 kg par habitant et par an pour répondre aux exigences du Grenelle.

LE VERRE :

Entre 16 et 69.6 kg/hab. (pop. 2006) selon les collectivités

15 collectivités ont des performances >30kg par habitants dont

7 collectivités ont des performances > 45 kg/hab. permanent

Ce sont essentiellement dans les secteurs très touristiques que l'on trie le plus le verre : CC Ubaye Serre Ponçon avec presque 70kg, puis le Verdon (Haut Verdon 57 ; Moyen Verdon 48 ; Bas Verdon 47kg/hab) ainsi que le Val de Rancure (46kg) et Mallefougasse (53kg).

L'impact touristique se ressent fortement sur le verre qui est souvent un des rares matériaux bien triés en vacances.

LES PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES

Entre 16,7 à 39,8 kg/hab. (pop. 99) selon les collectivités

On retrouve en tête Aiglun (39,8 kg/hab.) comme en 2007, la C.C. Ubaye Serre-Ponçon (une des dernières collectivités à avoir installé le tri sélectif en 2006) et qui arrive à l'honorable performance de 37,6 kg/hab. suivie de près par la CC2A à 36 kg/hab.

A périmètre égal, le tonnage global des 3 flux a augmenté entre 2006 et 2008. La croissance la plus forte étant constatée sur les emballages avec + 39,8%, le verre, quant à lui, a progressé de 7,4% et les JRM de seulement 1,7%.

Les pourcentages varient d'un secteur géographique à l'autre mais, à de rares exceptions près, tous les secteurs ont progressé.

LE TAUX MOYEN DE TRI

C'est le **chiffre le plus significatif** dont dispose le SYDEVOM car il permet de mesurer la part de déchets triés par les usagers par rapport à l'ensemble de leurs déchets (**hors déchetteries et compostage**) :

$$\text{Taux moyen de tri} = \frac{\text{Tonnage recyclables collecté}}{\text{Tonnage global collecté (recyclables + OM)}}$$

Selon les collectivités, ce taux varie entre 9,3% et 27,2%. La moyenne du SYDEVOM est de 13,3%.

Le peloton de tête :

-C.C. du Val de Rancure 27,2% : cette collectivité se caractérise par une faible production d'OMR : 233 kg/habitant permanent (le plus faible du SYDEVOM) et de très bons résultats de tri :>87 kg par habitant permanent ; cette collectivité se situe toujours dans le trio de tête

-le SIVU de La Motte-Turriers 23% (toujours dans le trio de tête)

-la C.C. de l'Asse et Affluents 21.7%(dans le peloton de tête depuis 3 ans),

- Aiglun 21.3%,

Cette année deux autres collectivités dépassent le taux de 20% : la CC du Teillon qui progresse fortement depuis 3 ans et Mallefougasse (CCMD), qui elle aussi a fait un bon spectaculaire en 2 ans (taux de tri de 10.7% en 2007 !)

Ces bons résultats cachent cependant une légère baisse du taux de tri sur 9 collectivités -0.1 à -1.5% de taux de tri.

Ce qui fait que le taux global de tri n'a globalement que peu augmenté sur le territoire SYDEVOM

Il convient aussi de noter que certaines collectivités, par exemple le SEDEM de Peyruis, même si elles restent avec un faible taux de tri, progressent régulièrement grâce à l'implication des élus et aux efforts conjoints de sensibilisation.

Autres actions du SYDEVOM : le conseil aux collectivités

En complément des actions de communications qui feront l'objet d'un paragraphe spécifique, il convient de mettre en avant, toutes les activités de conseil faites par le SYDEVOM au profit de ses adhérents, avec un rôle important concernant l'aide à la rédaction, passation et suivi de certains marchés notamment de déchèteries.

Point sur le compostage domestique



L'opération qui avait débuté en octobre 2003, avec 3 secteurs « pilotes » a ensuite été proposée à l'ensemble des adhérents du SYDEVOM en 2004.

Depuis, **7 367 composteurs** ont été distribués sur 25 collectivités dont **917** unités en 2009.

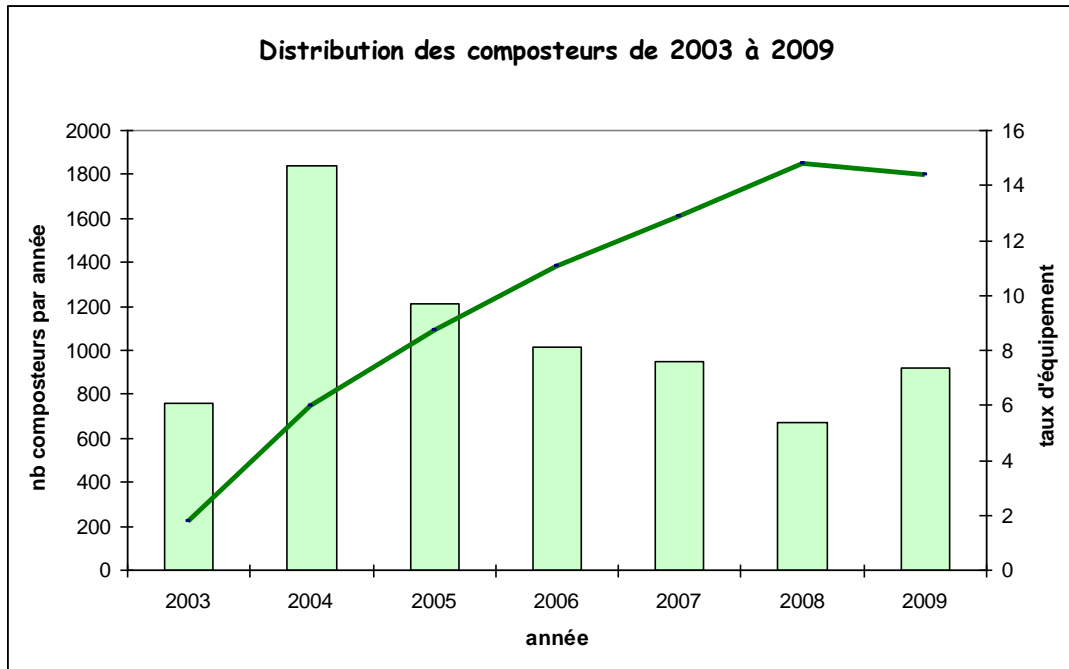
Sur la totalité du territoire du SYDEVOM, en prenant un taux moyen de 2,35 habitants par foyer, on estime à **14,38 %** le taux de foyers équipés d'un composteur domestique. Ce taux moyen était de **11%** en 2006, **13%** en 2007 et **14.76%** en 2008.

- taux d'équipement le plus élevé : 41.83 % (CC Asse et Affluents) à mettre en rapport avec la production d'OMR par habitant : 298kg/hab pop 2006

Le SYDEVOM espère atteindre un taux de 50 % d'ici 10 ans conformément aux préconisations du Plan Départemental des Déchets Ménagers et Assimilés. Il se fixe comme objectif pour les 3 années à venir d'augmenter ce taux d'équipement de + 10 %. D'ici 2013, le SYDEVOM espère que 25 % des foyers pratiqueront le compostage soit par l'utilisation d'un composteur SYDEVOM, ou d'un silo auto-construit ou encore par la pratique du compostage en tas.



Actuellement grâce au compostage domestique, le SYDEVOM estime qu'en 2009, **environ 1 443 tonnes d'ordures ménagères ont pu être détournées de l'enfouissement**. Ainsi les **économies** réalisées en 2009 sont estimées à **245 310 €**.



Actions de communication

Rappel des objectifs du service communication :

L'objectif premier du service est d'assurer une communication sur tout le territoire afin de donner pleinement satisfaction à l'ensemble des adhérents. Cependant, des actions ponctuelles sont réalisées lorsque les performances d'une collectivité sont anormalement basses. Cette présence se traduit par la mise en œuvre de divers outils de communication que sont :

- le Flash Info,
- le site Internet et le forum de discussion,
- les réunions publiques et techniques,
- diverses actions de communication proposées à chaque adhérent.

Le service s'efforce également à contribuer à l'augmentation du taux de tri et la réduction du taux de refus, c'est-à-dire l'augmentation de la qualité du tri. Pour ce faire, le SYDEVOM élabore des plans d'actions avec les collectivités ayant un taux de tri faible ou un taux de refus élevé.

D'autre part, la communication se tourne davantage vers des actions de sensibilisation à la réduction des déchets à la source et au compostage domestique, en réponse aux objectifs fixés par le grenelle de l'environnement.

Bilan des actions de communication orale en 2009 :

Durant l'année 2009, plus de :

- 1 876 élèves ont été sensibilisés (+ 800 par rapport à 2008),
- 13 stands soit environ 1 280 personnes sensibilisées,
- 260 personnes sensibilisées lors d'événements divers (conférence de presse, réunions publiques, réunions techniques, visites, ...),
- 85 personnes sensibilisées sur le compostage domestique par la mise en place de 2 réunions techniques.



Les Recyclades 2009 :

En 2009, l'événement des Recyclades a connu un bilan très positif en terme de sensibilisation du public. En effet, plus de 200 personnes ont pu être sensibilisées directement par :

- Un stand d'information comprenant un espace jeu,
- La finale du « Bac option tri »,
- Un concours de créations artistiques.



Les supports de communication :

Les messages portés sont également diffusés par l'intermédiaire de différents supports en destination des collectivités ainsi que des usagers. Le service a travaillé en effet sur différents axes. Cela est passé par la mise à jour des autocollants pour les bacs et les colonnes de tri, également celle des mémo-tri multilingues en ce qui concerne la diffusion des consignes de tri.

D'autres supports ont été mis à la disposition des adhérents tels que le flash info trimestriel. Des articles ont été réalisés pour la presse et les bulletins des collectivités sur leur demande. Des supports de réunions et supports pédagogiques sont également réalisés régulièrement dans le but de perfectionner les animations scolaires et d'être au plus près des collectivités lors des réunions.

Quant au site internet (sydevom04.fr), il est régulièrement mis à jour afin de développer différents aspects de la prévention en fonction des saisons. Il permet aussi de communiquer sur les manifestations ayant lieu dans les collectivités en termes de prévention.

CONCLUSION

En 2009, les efforts de communication envers les scolaires et les autres types de publics se sont intensifiés. Le tri a continué à progresser mais de façon moins importante que les autres années.

La production de déchets ménagers résiduels par habitant permanent s'est stabilisée depuis 2007, grâce au tri et au compostage, malgré une bonne année touristique 2009.

Plus que jamais, il est important de poursuivre les efforts de tri et de réduction des déchets, tant pour des motifs environnementaux qu'économiques. La TGAP (taxe appliquée sur les déchets enfouis) poursuit sa forte progression. Contrairement aux idées reçues, le coût de traitement d'une tonne de recyclables, (3 flux confondus) est moins élevé que le coût de traitement d'une tonne de déchets ménagers résiduels, grâce notamment aux soutiens financiers d'Eco emballage et aux produits de la vente des matériaux.

Il ne faut pas hésiter à poursuivre les investissements en matière de colonnes de tri et profiter de l'aide importante du Conseil Général. En effet, le tonnage d'emballages a augmenté de 45% en 3 ans alors que le parc de colonnes et conteneurs à emballages n'a que peu évolué.

Pour intensifier le tri, il faut développer le nombre de points d'apport là où cela devient nécessaire, faciliter les conditions de tri, informer et sensibiliser.

Je vous rappelle que toute l'équipe du SYDEVOM se tient à votre disposition pour des conseils et aides techniques, ainsi que pour la rédaction d'articles à diffuser dans vos bulletins communaux et intercommunaux.

Enfin, ainsi que validé lors du comité syndical du 25 mars 2010, le SYDEVOM s'engage dans un programme de prévention des déchets. A cet effet, un diagnostic du territoire et un programme global seront élaborés en concertation avec tous les acteurs du territoire.

Dés l'automne, des groupes de travail seront engagés dans ce sens, je vous invite vivement à participer à cette réflexion car la réduction des déchets est l'affaire de tous, et qu'il est important que toutes les collectivités participent à cette démarche.

GLOSSAIRE

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

JRM : Journaux, Revues, Magazines : ensemble des papiers recyclables collectés sélectivement

OM : Ordures Ménagères

Taux de Tri : part des déchets triés par les usagers (collecte sélective) sur le total collecté

(OM + recyclables)

Taux de refus : part des erreurs de tri (déchets non recyclables) dans la collecte des emballages ménagers

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes, appliquée à l'élimination des OM

ANNEXES

Annexe 1 : Tri des emballages du SYDEVOM en 2009

Annexe 2 : Part des recyclables dans les déchets ménagers en 2009

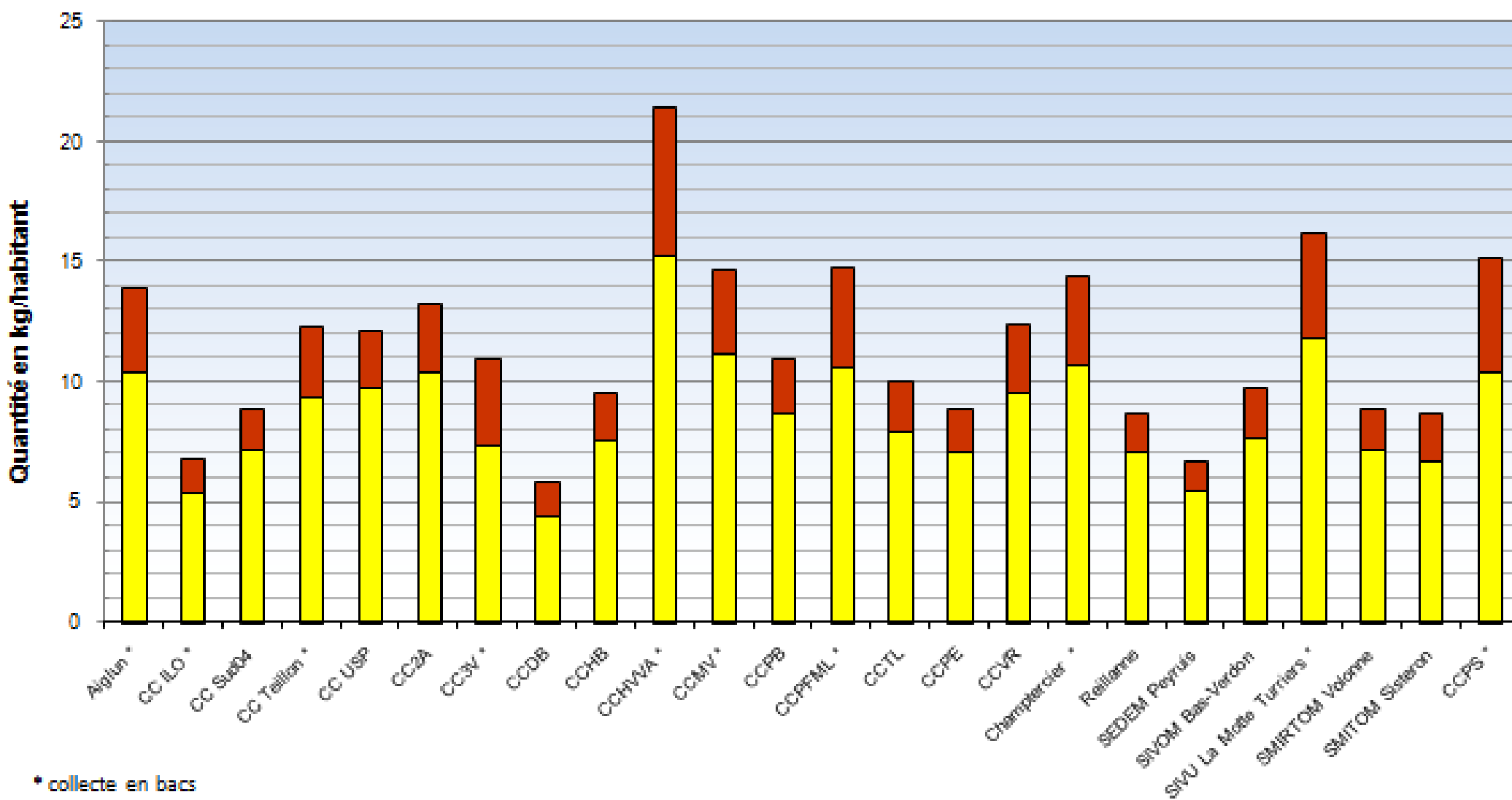
Annexe 3 : Statistiques de tri du SYDEVOM en 2009

Annexe 4 : Statistiques compostage domestique (3 graphiques)

Annexe 5 : Le résultat de votre tri en 2009

Attention : Toutes les données indiquées sur ses graphiques sont basées sur la population prise en compte par Eco-Emballages donc les chiffres du recensement 2007.

Tri des emballages sur le territoire du SYDEVOM en 2009

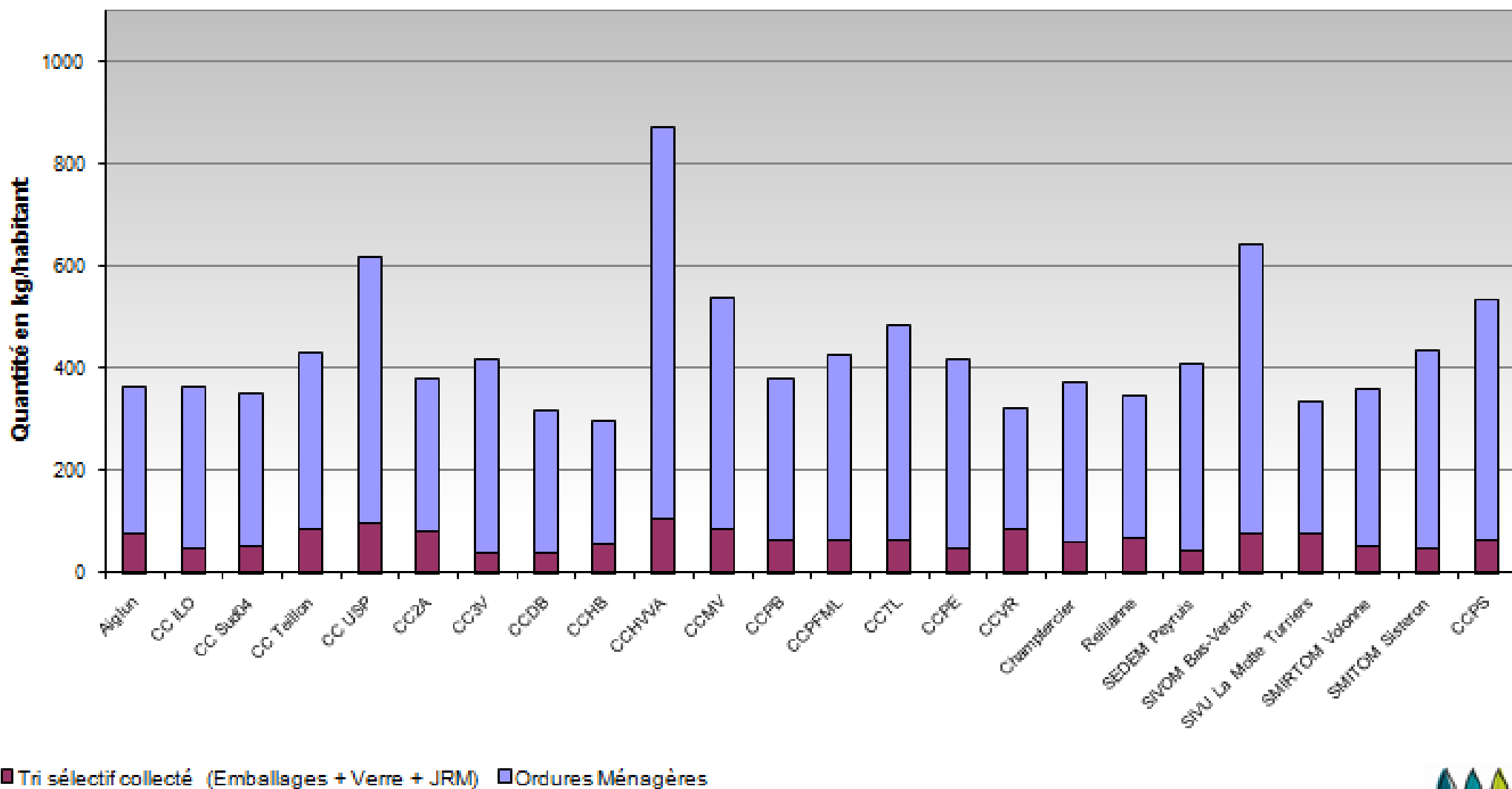


* collecte en bacs

■ Emballages collectés (sans les refus)

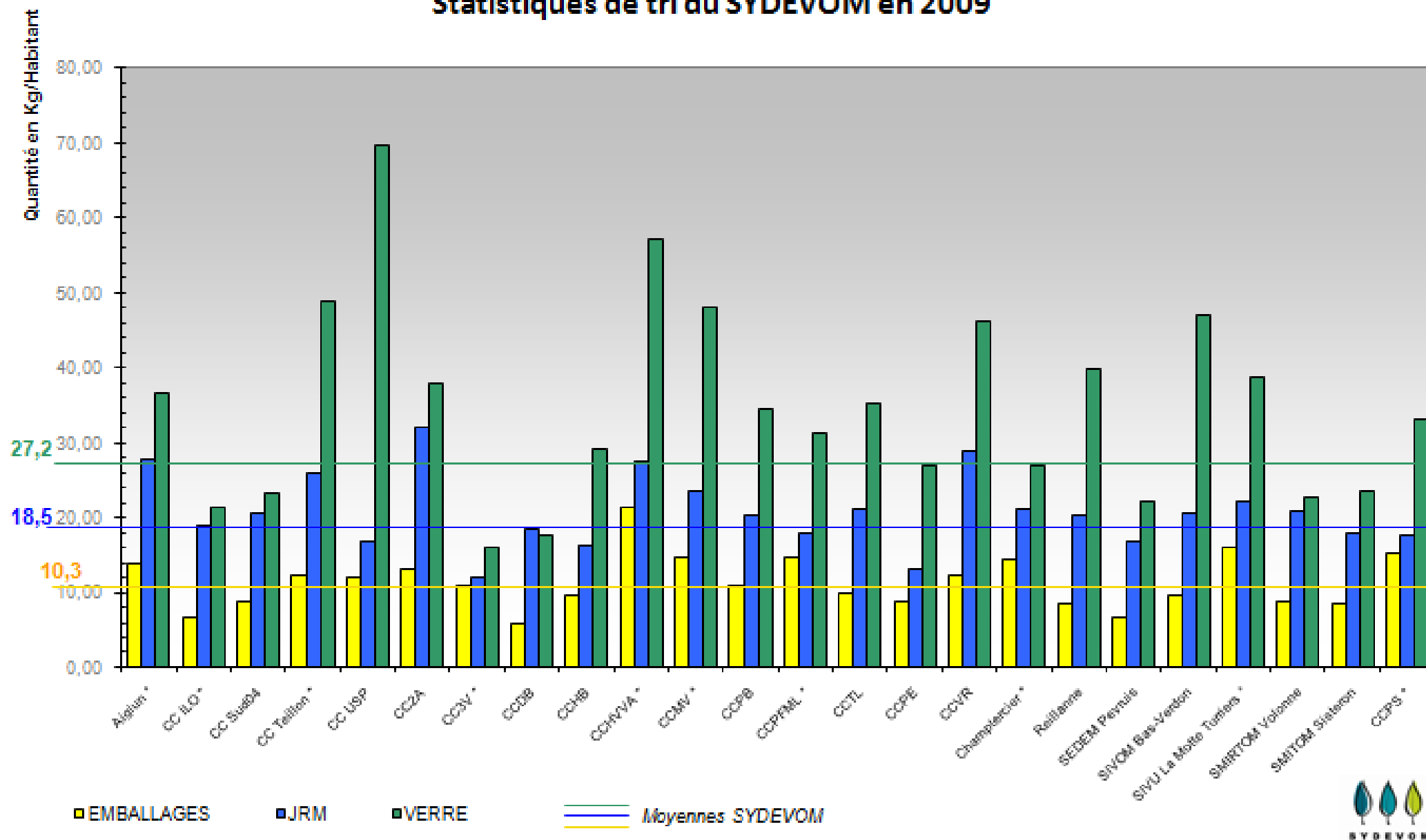
■ Refus de tri

Part des déchets triés sur le territoire du SYDEVOM en 2009

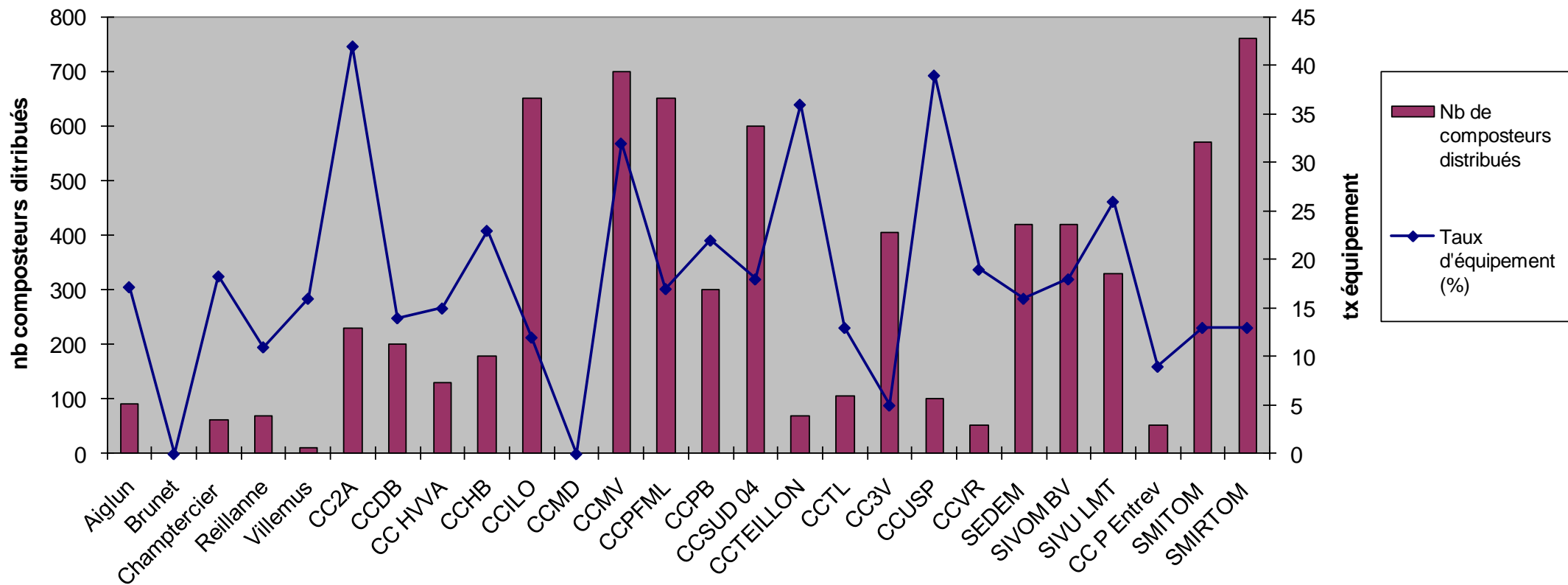


■ Tri sélectif collecté (Emballages + Verre + JRM) ■ Ordures Ménagères

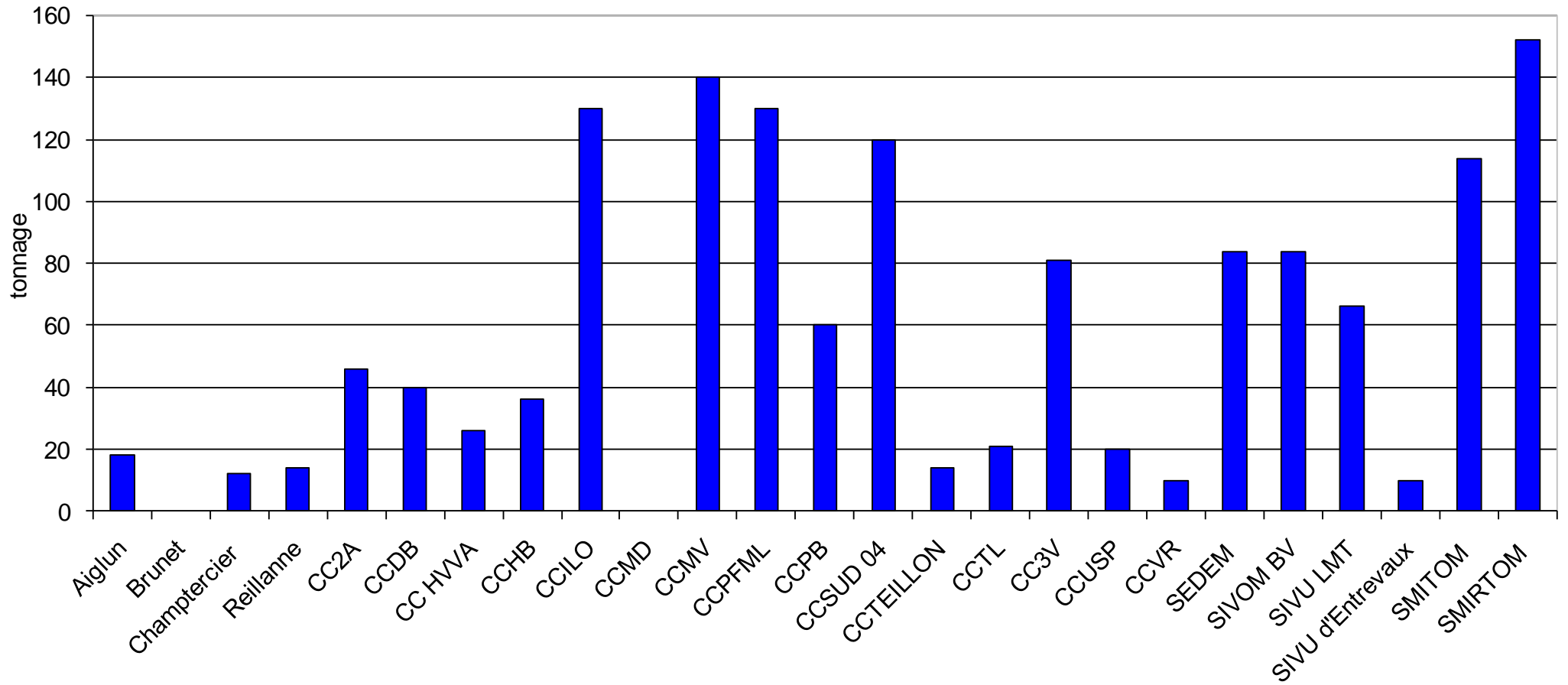
Statistiques de tri du SYDEVOM en 2009



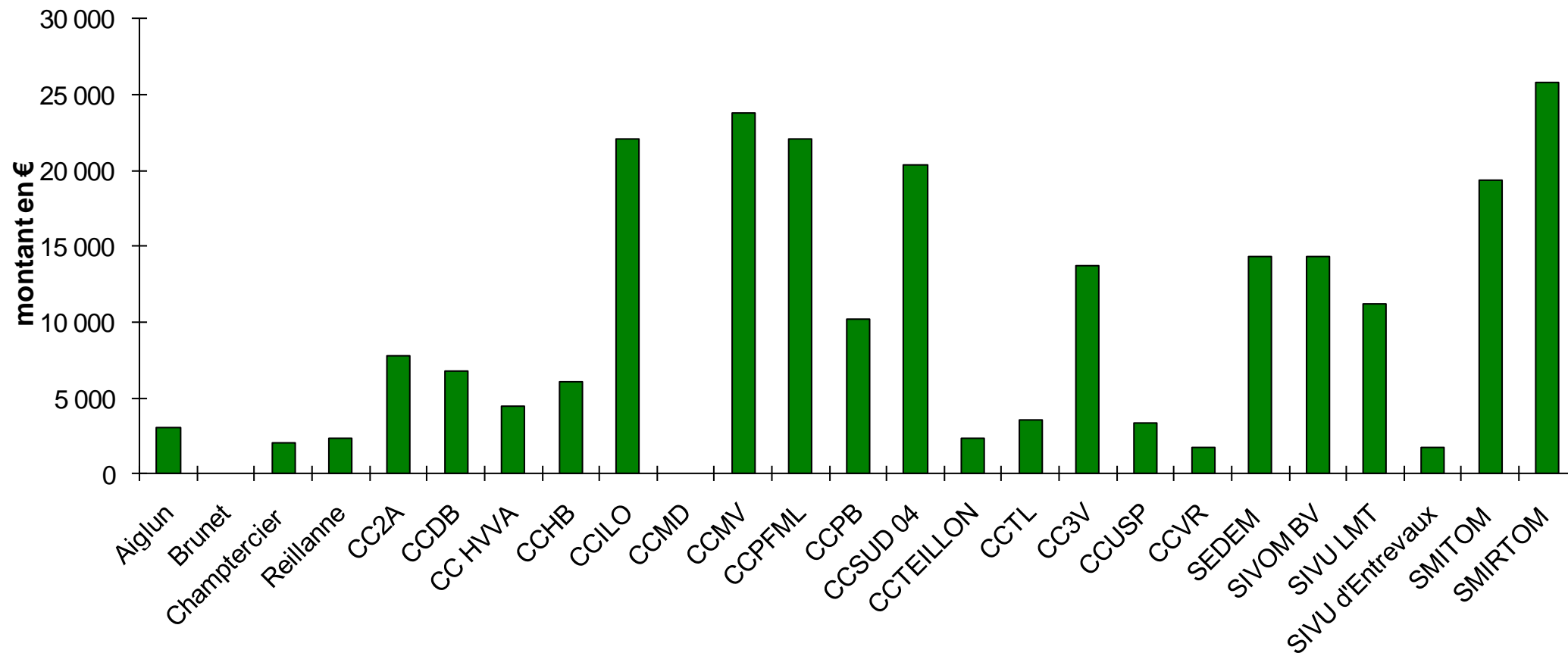
Compostage domestique statistiques par adhérent 2003-2009



Opération compostage domestique
estimation des tonnages détournés par adhérent en 2009



Opération compostage domestique
estimation des économies réalisées par adhérent en 2009



Les résultats de votre tri en 2009

Sur le territoire du SYDEVOM, nous avons trié :

1 221 tonnes d'emballages ménagers (dont **305 tonnes** d'erreurs de tri)

3 191 tonnes de verre

2 186 tonnes de papiers, journaux et magazines

En triant, vous avez réalisé un geste concret pour protéger l'environnement :

- 6 293 tonnes de déchets ont été détournées de l'enfouissement.

Le recyclage de ces déchets a permis l'économie de :

- 129 000 m³ d'eau (soit l'équivalent de la consommation de 2300 hab.) et 35 200 MWh d'énergie,
- 194 tonnes de pétrole, 3 700 tonnes de bois et bien d'autres matières premières...

Aluminium
8,3 tonnes



2 420 vélos

Acier
156,6 tonnes



219 voitures

Bouteilles en plastique PET
229,4 tonnes



415 830
pulls polaires

Bouteilles en plastique PEHD
105,6 tonnes



739 bancs publics

Papiers et Cartons
2 545,2 tonnes



10 498 863 boîtes
à chaussures

Briques alimentaires
57,1 tonnes



380 457 rouleaux
de papier toilette

Verre
3 190,9 tonnes



6 822 251 bouteilles
de 75 cl.

Source : logiciel e-tonnes



Le SYDEVOM de
Haute-Provence
traite et recycle vos déchets.
Ensemble, le tri avance.